

C'est précisément la situation à laquelle nous faisons face. Certaines années, le revenu ne sera pas au même niveau que celui de l'année précédente; néanmoins les cultivateurs ne peuvent même pas tenter d'atteindre la moyenne du revenu dans les localités urbaines. Non seulement ils ne peuvent l'atteindre, mais le coût accru de la production fera baisser leur revenu moyen. En l'absence d'une formule acceptable, les propositions formulées sont inacceptables. La proposition que renferme l'amendement dont nous sommes saisis est valable et je recommande instamment au gouvernement de l'adopter s'il comprend les besoins des céréaliculteurs de l'Ouest.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le 2 juin 1968, à Winnipeg, le premier ministre (M. Trudeau) a évoqué la nécessité d'améliorer l'économie de l'Ouest du Canada. Lorsqu'il a esquissé le programme, son intérêt ne se portait spécialement sur les ventes de céréales en général, mais sur le revenu qu'elles assurent aux producteurs, pris individuellement. Il a déclaré alors, et je cite:

Les fluctuations de l'offre et de la demande des céréales dans le monde suscitent d'année en année des répercussions correspondantes sur les ventes de céréales canadiennes et le revenu agricole. Ces fluctuations rendent difficiles aux céréaliers d'élaborer des projets d'exploitation. Pour remédier à ce problème, le gouvernement invitera sans tarder tous les intéressés à mettre au point un programme autonome destiné à protéger le revenu des producteurs de céréales de l'Ouest. Divers autres régimes sont possibles, et les chefs agricoles en ont déjà proposé quelques-uns. Il s'agit essentiellement d'un programme qui permettrait de garantir aux cultivateurs un revenu minimal pour les protéger contre le fléchissement des prix et des ventes.

Puis, le premier ministre ajoutait:

On s'efforcera de trouver une solution au problème assez tôt pour présenter une mesure afin qu'on puisse mettre un programme en vigueur dès le début de 1969, en cas de besoin.

• (9.10 p.m.)

L'amendement a pour objet de proposer pareil programme. La motion n° 1 tend à modifier la proposition du gouvernement en vue de la stabilisation des ventes de céréales de façon générale pour stabiliser le revenu que le cultivateur en tire.

Comme le disait mon honorable ami, chacun sait que, lorsqu'un syndicat négocie pour ses membres, il songe à l'avenir plutôt qu'au passé et établit parfois le moment où le contrat sera signé; songeant à l'avenir, aucun syndicat ne négocierait en fonction de la somme globale qu'une catégorie de travailleurs obtiendrait, mais il essaierait d'obtenir un revenu suffisant pour permettre à chacun de ses membres de maintenir son niveau de vie normal, compte tenu de ses attentes, de la hausse du coût de la production et du coût de la vie.

Ce n'est pas ce que nous faisons dans ce projet de loi. Au contraire, on met tout le grain dans un seul récipient. Ce que nous voulons dire, c'est que si la valeur marchande totale de toutes les céréales désignées dans ce bill—c'est à dire les six principales céréales de l'Ouest du Canada—dépasse 90 p. 100 de ce qu'elle était ces cinq dernières années, on ne fera aucun paiement. Si elle est inférieure dans un secteur donné, alors il y aura un dédommagement.

Les cultivateurs de l'Ouest disent aujourd'hui que l'industrie céréalière est sérieusement en difficulté. Ils disent qu'elle est en difficulté malgré un certain nombre de facteurs. Les cultivateurs de l'Ouest ont mécanisé leurs exploitations à grands frais. Le gouvernement leur a permis d'emprunter de fortes sommes pour le remboursement des unités d'exploitation ce qui impliquait le paiement d'un gros intérêt sur ces prêts. Le gouvernement les a aidés à acheter des machines et à écouler leurs denrées. Ils ont atteint le stade où il leur faut faire face à leurs dépenses mais on a limité le nombre de boisseaux qu'ils peuvent produire à l'acre, bien que cette quantité ait énormément augmenté depuis 20 ans. Ils se trouvent confrontés maintenant à la proposition exposée par le gouvernement et suivant laquelle s'ils acceptent ce bill, ils seront ensuite limités aux produits bruts de la vente des six céréales de l'Ouest.

Si les cultivateurs se trouvent en mauvaise posture et décident de laisser certains champs en fourrage et d'autres en jachère d'été mais que pour maintenir le niveau de leurs ventes brutes, ils doivent cultiver du blé, ils savent que leurs frais augmenteront considérablement. D'autre part, ils pourront produire en augmentant le volume et la valeur des ventes brutes de la denrée qu'ils cultivent. Il s'ensuivra nécessairement ce que le gouvernement libéral essaie d'accomplir depuis des années, le regroupement de l'industrie agricole au point où elle ne constituera plus une force politique, la regrouper en un petit nombre de grandes exploitations agricoles qui ne représenteront plus un problème pour le parti. C'est ce qui se produira sûrement à moins que l'amendement n° 1 ne soit accepté.

S'il l'est, il permettra d'établir un rapport entre l'accroissement réel du coût de production d'une denrée donnée et la contribution qui sera disponible pour ce montant. On nous cite le cas de cultivateurs de l'Ouest du Canada qui réalisent \$800, \$900 ou \$1,000 de revenu net par année et on a du mal à le comprendre dans l'Est. Des pensionnés n'ont que ce seul revenu, sur lequel ils paient des impôts. Les cultivateurs de l'Ouest en auraient peut-être assez pour survivre, mais, à mon avis, s'ils ne peuvent compter leurs frais de production, si leur revenu net est faible et que nous prélevions sur leurs revenus bruts, de l'argent qu'ils pourraient bien ne jamais toucher, ils ne survivront pas.

Un de mes collègues me dit qu'il a encore dans sa grange du grain de 1966, dont il ignore la catégorie et la valeur. Il ne prévoit pas pouvoir le vendre. Le montant des cotisations résultant des produits de ses ventes de grain n'a aucun rapport avec le montant qu'il aura à payer. Si le premier ministre avait raison de dire que nous devrions pouvoir mettre au point un programme de stabilisation qui tiendrait compte du revenu des cultivateurs, le programme devrait se fonder sur le produit net des ventes de grain dans l'Ouest. Si le cultivateur établissait lui-même son prix, on aurait un argument en faveur du produit brut des ventes. Nous vivrions alors sous un régime capitaliste où les forts survivraient et les faibles disparaîtraient. C'est peut-être la théorie de certains, mais elle ne tient sûrement pas compte de la position prise par le premier ministre. Le premier ministre parlait du re-